

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par Mélissa Rodrigue, en sa qualité de greffière-adjointe de la Ville de Beauceville, ayant son domicile professionnel au 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le jeudi 24 mars 2022 à 11 h, pour satisfaire aux taxes municipales, aux droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales avec intérêts et frais subséquents encourus à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente ;

Ville de Beauceville est une corporation légalement constituée ayant son siège à l'hôtel de ville au 540 boul. Renault, Beauceville, Province de Québec, G5X 1N1 ;

Les immeubles qui seront mis à l'enchère sont les suivants :

Liste des taxes impayées pour l'année 2019 au 21 février 2022				
Numéro de lot	Matricule	Propriétaire	Adresse	Montant des taxes non payées
3 487 344	8023-61-4485	Jean-Guy Leduc	208 rte du Président-Kennedy	3821,73 \$
4 061 292	8318-35-1456	Marie-Berthe Bolduc Linda Laurin Liette Bolduc	ave Lambert	429,85 \$
3 488 012	8319-26-5563	Dominic Poulin	510 boul. Renault	4 363,92 \$
4 061 209	8613-26-0688	Michel Pomerleau	rang St-Joseph	327,54 \$

De plus, prenez avis que dans le cas où l'immeuble ci-avant décrit contient des bâtisses ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances construites.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièces d'identité)

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si représente autre personne physique

Personne morale :

- Nom
 - Forme juridique et loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu
- ET

Pour le représentant d'une personne morale :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir, ex. : (résolution – mandat, procuration et autres)

Mode de paiement

Paiement complet dès l'adjudication en vertu de l'article 519 de la *Loi sur les cités et villes* :

- argent comptant
- mandat-poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Beauceville

Donné à Beauceville, ce 2 mars 2022

Mélissa Rodrigue

Mélissa Rodrigue, greffière-adjointe